

# Sicoval

Direction de l'Economie  
et de l'Emploi

Service Artisanat, Commerce, Economie solidaire

## Aide aux Initiatives Locales d'Economie Sociale et Solidaire (A.I.L.E.S)

Pour mettre en œuvre sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, la Communauté d'Agglomération du Sicoval a inscrit dans son Agenda 21 la création d'un régime d'aide économique aux initiatives locales.

Ce dispositif vise à soutenir le démarrage et le développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire sur le territoire du Sicoval dans tous les secteurs d'activités\*.

### Les entreprises bénéficiaires

Le dispositif s'adresse aux petites entreprises sous statut SARL, SCOP, SCIC, ou association loi 1901.

Les projets concernés sont les créations, reprises ou extensions d'activités s'accompagnant de la création d'au moins un emploi sur le territoire du Sicoval.

L'**éligibilité de la structure** est examinée au regard des critères suivants :

- gestion partagée de l'entreprise
- caractère non capitalistique
- politique sociale interne avancée

L'**éligibilité de l'activité** est examinée au regard de trois critères :

- utilité sociale et solidarité
- contribution au développement durable et respect de l'environnement
- viabilité économique

### La nature et le montant de l'aide

L'aide prend la forme d'une **subvention d'investissement** (aide à l'implantation) **ou de fonctionnement** (aide exceptionnelle au démarrage d'activité nouvelle).

Elle représente de 15 à 30 % des coûts éligibles et est plafonnée à 4 000 €.

Une structure ne peut bénéficier du dispositif qu'une seule fois.

**Votre contact**

**Sylvie Ortolan**

Service Artisanat, Commerce,  
Economie solidaire

**05 62 24 28 18**  
**sylvie.ortolan@sicoval.fr**